



9. Résolution d'appui au Programme Québec haut débit
10. Correspondance
11. Varia
12. Période de question (s)
13. Levée de la séance

ADOPTÉE

**NO-19-126**

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS  
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 5 août 2019, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

**NO-19-127**

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES  
COMPTES DU MOIS ET DE  
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES  
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois d'août 2019 totalisant 49 762.02\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine du 31 au 35, totalisant 15 708.55\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	4 847.53\$
MRC Quote-parts	28 302.50\$
Voirie	2 409.32\$
Eau potable	424.94\$
Déchets domestiques	1 805.37\$
OTJ -sentier	2 856.64\$

Eaux usées 3 149.62\$  
Remises gouvernementales 4 855.49\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétés) pour le mois d'août 2019.

**Réf. :** selon les données du logiciel municipal (**PG Mégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

**NO-19-128 ENTRETIEN MÉNAGER**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER  
APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil engagent madame Suzie Niquette pour faire l'entretien ménager dans les établissements de la municipalité.

Madame Guylaine Leblanc reste disponible en cas d'indisponibilité de madame Suzie Niquette en cas de maladie, démission ou autre.

Elles seront rémunérées selon l'entente intervenue avec les élus.

ADOPTÉE

**NO-19-129 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT  
MUNICIPAL POUR LA SAISON  
2019-2020**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU  
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que monsieur Marcel Morin effectue le déneigement du stationnement municipal (édifice municipal et chalet des sports) pour la saison 2019-2020 au montant de 3 500\$ plus taxes.

La durée de l'entente s'étend de la première neige à l'automne à la dernière neige du printemps. Le paiement se fera en deux (2) versements soit le 1<sup>er</sup> novembre et le 1<sup>er</sup> février.



Selon les documents d'appel d'offres pour la cueillette et transport des matières résiduelles et récupérables pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022.

Les membres de ce conseil octroient le contrat à «Services sanitaires Denis Fortier Inc. », le seul soumissionnaire conforme pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 30 novembre 2022 soit 3 ans pour la cueillette et transport des matières résiduelles et récupérables.

A) Vingt-six (26) cueillettes et transport des matières résiduelles, solides, lourdes et volumineuses

	Montant	TPS	TVQ	Total
2019-2020	18 536,97	926,85	1 849,06	21 312,88
2020-2021	19 000,39	950,02	1 895,29	21 845,70
2021-2022	19 475,40	973,77	1 942,67	22 391,84

B) Vingt-six (26) cueillettes et transport des matières récupérables

	Montant	TPS	TVQ	Total
2019-2020	13 725,94	686,30	1 369,16	15 781,40
2020-2021	14 069,09	703,45	1 403,39	16 175,93
2021-2022	14 420,82	721,04	1 438,48	16 580,34

**Total de la soumission**

**114 088,09 \$**

Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité à sa seule discrétion et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE

**NO-19-132**

**CONTRIBUTION ANNUELLE À LA  
CROIX-ROUGE**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Afin que la Croix-Rouge puisse prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter des responsabilités visées par la présente entente et de participer à l'établissement d'une culture de sécurité civile au Québec.

La municipalité accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la Croix-Rouge.

La municipalité s'engage à verser un montant annuel de 160,00\$ (Contribution pour moins de 1 000 habitants) pour 2019 et à signer l'entente de services aux sinistrés entre la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande et la Société canadienne de la Croix-Rouge division Québec.

ADOPTÉE

**NO-19-133**

**PAIEMENT DES SOUPERS POUR LES  
PERSONNES QUI TRAVAILLERONT  
LE JOUR DU VOTE PAR ANTICIPATION  
ET DU SCRUTIN**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent qu'un montant approximatif de 260.00\$ soit alloué pour les soupers des personnes qui travailleront le jour du vote par anticipation et le jour du scrutin pour les élections du 29 septembre 2019.

ADOPTÉE

**NO-19-134**

**RÉSOLUTION D'APPUI AU  
PROGRAMME QUÉBEC HAUT DÉBIT**

**Attendu que** les municipalités de la MRC des Appalaches demandent depuis plusieurs années que les résidences, les commerces, les industries, les entreprises agricoles et touristiques situées dans les territoires ruraux puissent avoir accès à des services en télécommunications fiables et rapides;

**Attendu que** le gouvernement provincial a dévoilé pour son budget 2019-2020 le nouveau programme *Québec haut débit* qui vise à appuyer des projets de déploiement d'infrastructures d'accès à Internet haut débit dans l'ensemble du Québec;

**Attendu qu'**il y aura au cours des prochaines semaines un processus d'appel à projets via le programme *Québec haut débit* qui offrira un financement aux projets les plus prometteurs;

**Attendu que** la MRC des Appalaches souhaite que le service Internet haute vitesse soit déployé par la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH), puisqu'elle considère que c'est à ce jour la meilleure technologie qui puisse être étendue et ce, sur l'ensemble de son territoire;



Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets

**NO-19-138**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 23.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jessika Lacombe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Leblanc  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.